

**Épreuve E2 d'espagnol du BTS Négociation et relation client (NRC)**  
**- ESPAGNOL -**

**Dossier rédigé par Monsieur Julien Laffargue, Chargé de Mission BTS pour l'espagnol, sous couvert de Monsieur Jean-Charles Pineiro, IA-IPR d'espagnol de l'Académie d'Amiens**

**1. Les textes officiels :**

Le référentiel du BTS NRC est téléchargeable à l'adresse suivante (voir pages 48 et 52) : [https://www.sup.adc.education.fr/btslst/referentiel/pages\\_NEGOCIATION\\_%20RELATION%20CLIENT.PDF](https://www.sup.adc.education.fr/btslst/referentiel/pages_NEGOCIATION_%20RELATION%20CLIENT.PDF)

« L'épreuve a pour but d'évaluer à la fois la compréhension et l'expression orale dans la langue étrangère [...] L'épreuve consiste en un entretien prenant appui sur un ou plusieurs documents textuels, iconographiques et/ou enregistrements audio ou vidéo en relation avec l'activité commerciale. La définition de l'épreuve orale est identique pour la langue étrangère facultative. »

**2. La nature des sujets :**

A partir de la session 2012, sera proposé aux candidats un dossier qui comprendra :

- un document audio ou audiovisuel authentique dont la durée oscille entre 1 et 2 minutes ;
- un document textuel dont la longueur n'excède pas 25 lignes.

Les deux documents constituant le dossier d'épreuve devront aborder **en espagnol** des thèmes en rapport avec l'activité commerciale.

**3. Le déroulement de l'épreuve :**

**Durée de l'épreuve :**

- **LV1 : 30 minutes de préparation + 30 minutes de passage, soit un total de 60 minutes**
- **Épreuve facultative : 20 minutes de préparation + 20 minutes de passage, soit un total de 40 minutes**

**Coefficient :**

- **LV1 : coefficient 3**
- **Épreuve facultative : seuls les points au-dessus de la moyenne sont comptabilisés**

**Niveau requis :**

- **B2 pour la LV1**
- **B1 pour épreuve facultative**

a) Le temps de préparation :

- **30 minutes pour la LV1 et 20 minutes pour l'épreuve facultative**
- Le dossier d'épreuve sera remis au candidat à son entrée en salle d'examen.
- Dans un premier temps, il consultera sur ordinateur le document audio ou audiovisuel qu'il devra présenter à l'oral. Le titre de ce dernier, sa source, sa date de publication, mais aussi le(s) nom(s) du ou des intervenants seront précisés dans le dossier d'épreuve. Le candidat aura droit à **deux écoutes/visionnages pour la LV1 et trois pour l'épreuve facultative**, et pourra prendre des notes. Il ne sera pas autorisé à interrompre l'enregistrement pendant son déroulement en cliquant pause ou stop, ni même de revenir en arrière. En revanche, il pourra - s'il le souhaite - s'aménager deux minutes de pause entre chaque écoute / visionnage.
- Le candidat mettra à profit les minutes qui lui resteront pour prendre connaissance du second document (texte) à présenter à l'oral.

b) Le temps de passage :

- **30 minutes pour la LV1 et 20 minutes pour l'épreuve facultative**
- La première partie de l'épreuve durera **15 minutes pour la LV1 et 10 minutes pour l'épreuve facultative** : le candidat présentera les deux documents et veillera à ce que son intervention soit la plus structurée, organisée et rigoureuse possible.
- Puis suivra un entretien en LVE d'une durée de **15 minutes pour la LV1 et de 10 minutes pour l'épreuve facultative**. L'examineur pourra amener le candidat à préciser certains points, s'assurer de la compréhension des éléments essentiels et/ou de certains détails des documents, voire inviter le candidat à faire part de ses réactions si la compréhension est satisfaisante. L'examineur pourra aussi aborder des thèmes plus larges en lien avec les supports d'épreuve.
- Il nous faut insister sur le fait que pour la première partie de l'épreuve, l'examineur devra prendre soin de bien distinguer la compréhension du message et l'expression en continu : autrement dit, un candidat pourra parfaitement montrer une compréhension très partielle des supports d'examen (et donc ne gagner qu'un ou deux points) mais malgré tout produire pendant 15 minutes « *un discours articulé et nuancé, pertinent par rapport à la dimension culturelle du document* », voire d'exprimer « *un point de vue pertinent* » (et donc gagner 3 ou 4 points). Ce n'est pas incompatible, il s'agit de deux compétences langagières différentes.